

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 26 juillet 2004

portant nomination d'un membre suppléant allemand du Comité des régions

(2004/768/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ole VON BEUST, portée à la connaissance du Conseil en date du 7 juillet 2004,

DÉCIDE:

Article unique

M. Roger KUSCH, *Justizsenator*, est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Ole VON BEUST pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 26 juillet 2004.

Par le Conseil

Le président

B. R. BOT

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.